



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 71512

Texte de la question

M. Jean-Claude Abrioux attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur une récente décision prise par le tribunal de Bobigny (Seine-Saint-Denis). En effet, le 28 novembre 2001, un magistrat a ordonné la libération, sous contrôle judiciaire, de deux Israéliennes détenant quelque neuf kilos de cocaïne. Pour leur défense, les deux jeunes femmes venant de Bogota ont affirmé au juge qu'elles ne s'expliquaient pas la présence de drogue dans leurs sacs à dos. Une fois remises en liberté, ces personnes ont évidemment disparu. Il lui demande de bien vouloir ordonner une enquête administrative sur cette affaire et de lui en communiquer les conclusions. D'autre part, s'il y a eu dans ce cas précis défaillance du fonctionnement de la justice, des sanctions devront être prises par la Chancellerie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Abrioux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71512

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 151